



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

**Séance de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre
tenue le 8 mars 2023, à 18 h 30, au Complexe
environnemental de la Régie intermunicipale des déchets de la
Lièvre située au 1064, rue Industrielle, Mont-Laurier.**

Étaient présents et formaient quorum :

M. Jean Gascon, président	Mun. de Lac-Saint-Paul
M. Marc Champagne	Mun. de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles
M. René de la Sablonnière	Mun. de Chute-Saint-Philippe
Mme Mélanie Grenier	Mun. de Kiamika
M. Normand Latreille	Ville de Mont-Laurier
M. Éric Lévesque	Mun. de Mont-Saint-Michel
M. Serge Piché	Mun. de Lac-des-Écorces
M. Pierre Raïche	Mun. de Lac-du-Cerf
Mme Diane Sirard	Mun. de Ferme-Neuve

Était observateur :

M. Ghislain Collin	Mun. de Notre-Dame-de-Pontmain
--------------------	--------------------------------

Étaient absents à cette rencontre :

M. Michel Daigle	Mun. de Sainte-Anne-du-Lac
Mme Sylvie Roussel	Mun. Notre-Dame-du-Laus

Assistent également à la séance, M. Jimmy Brisebois, directeur général et greffier-trésorier, Mme Carole Boudrias, directrice générale adjointe et Mme Mariève Garceau, agente de communication, qui agit à titre de secrétaire de la séance.

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

M. Jean Gascon, président, ouvre la rencontre, il est 18 h 30.

23-03-4085

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 8 MARS 2022

Il est proposé par M. Marc Champagne et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour du 8 mars 2023, en ajoutant le point suivant :

12. Varia

12.1 Communication entre la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre et les municipalités membres.

ADOPTÉE à l'unanimité

23-03-4086

PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2022

Mme Annick Millaire, de la firme Mayer, Millaire et associés inc., CPA, présente les états financiers pour l'année 2022 et répond aux questions des membres du conseil d'administration.

Il est proposé par M. Pierre Raïche et résolu à l'unanimité d'accepter, pour dépôt, les états financiers 2022 et d'en déposer une copie au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

23-03-4087

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

AFFECTATION DES SURPLUS NON AFFECTÉS 2022

ATTENDU le dépôt des états financiers 2022, et qu'en date du 31 décembre 2022, il y a un surplus non affecté de 606 195 \$;

ATTENDU les différents besoins de la Régie ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du 1^{er} mars 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lévesque et résolu par à l'unanimité de procéder aux différentes affectations, provenant des surplus non affectés, et ce, comme suit :

Poste	Solde avant affectation	Débit	Crédit	Solde après affectation
Excédent de fonctionnements non affecté	606 195 \$		200 000 \$	406 195 \$
Cellules futures	500 000 \$	200 000 \$		700 000 \$
Solde disponible de règlement d'emprunt fermé — broyeur	7 648 \$		7 648 \$	0 \$
Broyeur (pour payer le capital)		7 648 \$		7 648 \$

ADOPTÉE à l'unanimité

23-03-4088

OFFRE DE SERVICES — AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS 2023

ATTENDU que l'offre de services pour les honoraires professionnels pour l'audit des états financiers s'est terminée le 31 décembre 2022 ;

ATTENDU que la firme Mayer, Millaire et associés CPA inc., détient déjà toutes les données de la Régie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Diane Sirard et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de service, en date du 1^{er} mars 2023, de la firme Mayer, Millaire et associés CPA inc., pour l'audit des états financiers 2023 de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre, d'une somme totale de 10 675 \$ (plus taxes) et un taux horaire de 125 \$/heure pour les travaux supplémentaires qui seront demandés par la Régie.

ADOPTÉE à l'unanimité

23-03-4089

ADOPTION DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 1^{er} MARS 2023

Il est proposé par Mme Mélanie Grenier et résolu à l'unanimité d'adopter le compte rendu et les recommandations du comité exécutif du 1^{er} mars 2023 comme déposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

23-03-4090

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 FÉVRIER 2023

Il est proposé par M. René de la Sablonnière et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 8 février 2023 comme déposé.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

23-03-4091

RELEVÉ DES COMPTES FOURNISSEURS AU 28 FÉVRIER 2023

Il est proposé par M. Marc Champagne et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des comptes fournisseurs, en date du 28 février 2023, totalisant une somme de 684 309,62 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité

23-03-4092

RELEVÉ DES PAIEMENTS AU 28 FÉVRIER 2023

Il est proposé par M. Serge Piché et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des paiements, en date du 28 février 2023, totalisant une somme de 482 637,36 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité

CORRESPONDANCE ET REVUE DE PRESSE

Aucun point.

ADMINISTRATION

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

- | | |
|-----------------------------|--|
| 9 février 2023 : | Recyc-Québec
Webinaire sur le recyclage |
| 16 février 2023 : | Recyc-Québec
Webinaire sur les matières organiques 2022 |
| 21 février 2023 : | Éco-entreprise Québec
Webinaire sur la modernisation de la collecte sélective |
| 23 février 2023 : | Recyc-Québec
Webinaire sur l'élimination 2021 |
| 28 février 2023 : | Services sanitaires JLR Cloutier
Rencontre mensuelle |
| 28 février 2023 : | Mayer, Millaire et associés inc. CPA
Présentation des états financiers 2022 |
| 15 et 16 février 2023 : | RIDL
Entrevues pour le prochain contremaître |
| 1 ^{er} mars 2023 : | RIDL
Rencontre avec le candidat au poste de prochain contremaître |

Travaux sur le site

Broyage de matériaux secs

- Matériaux secs
- Branches
- Bardeau

Déneigement



No de résolution
ou annotation

23-03-4093

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

EMBAUCHE — CONTREMAÎTRE

ATTENDU le départ à la retraite du contremaître ;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection quant au choix du prochain contremaître ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lévesque et résolu à l'unanimité que la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre engage M. Joël Constantineau, au poste de contremaître, selon le salaire et les conditions en vigueur. M. Constantineau commencera au début du mois de mai 2023.

ADOPTÉE à l'unanimité

RETOUR SUR LES DEMANDES DES MUNICIPALITÉS MEMBRES CONCERNANT LES INSTALLATIONS MUNICIPALES

Discussion concernant les demandes de municipalités pour le ramassage des bacs des installations municipales et demande de précision, à la municipalité de Ferme-Neuve, en ce qui a trait à leur demande.

La direction mentionne qu'elle est toujours en discussion avec l'entrepreneur concernant les demandes des municipalités.

23-03-4094

ASSURANCE 2023 — OPTIONS

ATTENDU les options que peut prendre la Régie concernant sa couverture d'assurance, et ce, comme déposé au comité exécutif du 1^{er} mars 2023 ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du 1^{er} mars 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. René de la Sablonnière et résolu à l'unanimité de refuser les options proposées concernant la couverture d'assurance de la Régie.

ADOPTÉE à l'unanimité

23-03-4095

PRIX AMÉLIORATION MUNICIPALE 2022

ATTENDU que la Régie veut encourager ses municipalités membres à améliorer leurs compostages et leurs recyclages ;

ATTENDU la création du prix amélioration municipale 2022 ;

ATTENDU que la Régie offrira du mobilier urbain, de la compagnie Simax, fait de matières recyclées à 70 % provenant d'Éco-captation, pour le polystyrène, et Verrox, pour le verre.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

ATTENDU que la Régie financera l'achat du mobilier urbain selon les spécifications suivantes :

Prix d'achat	Prix (avant taxes)
Banc	1 495 \$
Transport du banc (de Simax à la municipalité gagnante)	1 000 \$
Matrice pour le logo	+ 850 \$
<i>Sous-total</i>	<i>3 345 \$</i>
Sous-total après la récupération des taxes (5 %)	3 512 \$
Nombre de prix (2 bancs)	<u>X 2</u>
TOTAL	7 000 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Serge Piché et résolu à l'unanimité que la Régie accepte de payer la somme de 7 000 \$ pour l'achat de mobiliers urbains dans le cadre du prix amélioration municipale 2022.

Il est également résolu que le gagnant de chaque catégorie puisse choisir un modèle différent de mobilier urbain. La différence de prix, si différent que celui accordé par la Régie sera à la charge de la municipalité.

Tous les mobiliers urbains de Simax viennent avec un logo de recyclage. Celui de la Régie sera ajouté au mobilier. Une municipalité gagnante qui voudrait ajouter son logo devra payer les frais de 850 \$ (coût de la matrice) pour l'ajout.

La Régie financera l'achat du mobilier urbain avec le surplus non affecté.

ADOPTÉE à l'unanimité

23-03-4096

CRÉATION D'UN POSTE DE JOURNALIER SAISONNIER À LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE

ATTENDU les besoins de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre pour la plateforme de compostage ;

ATTENDU que la Régie veut créer un poste de journalier à la plateforme de compostage et que ce dernier devra effectuer les tâches suivantes :

- Responsable du tri des matières non conformes
- Responsable du processus de transformation des matières organiques en compost
- Responsable de la propreté des lieux (incluant le poste d'accueil de la plateforme)
- Autres tâches connexes.

ATTENDU que la création de ce poste a pour but d'améliorer la qualité du compost et le suivi des exigences gouvernementales ;

ATTENDU que le financement du poste de journalier saisonnier à la plateforme de compostage est déjà prévu au budget 2023 (remplacera un des deux postes de journalier saisonnier) ;

ATTENDU que le journalier saisonnier à la plateforme de compostage travaillera sur une période d'environ 30 semaines annuellement ;



No de résolution
ou annotation

23-03-4097

Formules Municipales - No 5614-PS (FLA-798)

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du 1^{er} mars 2023.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lévesque et résolu à l'unanimité que la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre crée le poste de journalier saisonnier à la plateforme de compostage selon les spécifications mentionnées ci-haut.

ADOPTÉE à l'unanimité

ÉCOCENTRES RÉGIONAUX

Discussion au sujet des écocentres régionaux.

APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE EN CARBURANT

ATTENDU les besoins de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre en carburant ;

ATTENDU que la Régie prévoit, pour chaque année du contrat, utiliser la quantité de litres de carburant suivante :

- +/- 100 000 litres de diesel
- +/- d'environ 10 000 litres d'essence ;

ATTENDU que la Régie aura besoin, pour le temps du contrat, de trois réservoirs pour stocker le carburant soit :

- 1 réservoir de 3 000 litres et 1 réservoir de 2 000 litres pour le diesel
- 1 réservoir de 2 000 litres pour l'essence

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du 1^{er} mars 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. René de la Sablonnière et résolu à l'unanimité que la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre aille en soumission publique et sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO), pour la fourniture en carburant, pour la période du 1^{er} mai 2023 au 30 avril 2025 inclusivement.

ADOPTÉE à l'unanimité

COMMUNICATION

RAPPORT DE L'AGENTE DE COMMUNICATION

20 février 2023 : IGA marché Tellier
Implantation du compostage et du recyclage

2 mars 2023 : Canadian Tire
Implantation du compostage et du recyclage

Continuité des chroniques environnementales

Continuité des publicités

Partage sur la Page Facebook et sur le site Internet du communiqué et de la publicité de la ville de Mont-Laurier concernant le bannissement des plastiques à usage unique.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

DÉPÔT DE L'ÉTUDE D'IMPACT EN ENVIRONNEMENT DANS LE CADRE DU PROJET D'AGRANDISSEMENT DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE

Dépôt de l'étude d'impact en environnement, le 15 février 2023, au ministère de l'Environnement, de la Lutte aux changements climatiques, Faune et Parc.

TRAITEMENT DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES 2022 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA LIÈVRE

Dépôt du rapport sur le traitement des boues de fosses septiques 2022 de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre.

Une copie du rapport sera envoyée à tous les directeurs généraux et greffiers-trésoriers des municipalités membres ainsi que leur représentant.

VARIA COMMUNICATION ENTRE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA LIÈVRE ET LES MUNICIPALITÉS MEMBRES

Discussion concernant la communication entre la Régie et ses municipalités membres.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, le président lève la séance, il est 20 h 30.

M. Jean Gascon
président

M. Jimmy Brisebois
directeur général et greffier-trésorier

Je, Jean Gascon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean Gascon, président